



Déjà deux ans que vous recevez chaque mois la lettre de diffusion des TIC. Nous espérons qu'elle vous apporte, plus que jamais, quelques informations utiles dans ce domaine. Nous vous souhaitons de passer de très heureuses fêtes de fin d'année et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Les animateurs CEMI,  
Valérie MALZAC et Arnaud PRUNET



### ACTUALITÉS



#### Sollicitations pour la création de sites Internet :

Depuis quelque temps, une société démarché auprès des entreprises artisanales afin de leur vendre, clef en main, un site Internet. La technique commerciale est très bien huilée et vous est présentée comme une faveur que l'on vous fait : votre site devant servir de site exemple pour les entreprises du même secteur d'activité que vous. Au final votre site Internet vous reviendra, pour la version de base, au environ de 6000 €. Ne signez rien immédiatement et rapprochez vous du CEMI de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui sera vous conseiller et vous accompagner dans vos différentes démarches.

#### Centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites entreprises (Cnidep) :

Le site du Centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites entreprises (Cnidep) propose des informations à destination des artisans pour les aider à mettre en place de bonnes pratiques professionnelles. Une "base métiers" présente pour 33 métiers les divers aspects de l'activité ayant un impact sur l'environnement et donne des solutions pour les réduire.

<http://www.cnidep.com>.



### AGENDA

#### Les réunions d'information en collaboration avec POLEN : (cf. le dossier du mois)

- La dématérialisation des marchés publics : 06 décembre 2007 (16h00 à 18h00)

#### Les stages informatiques du Centre Multimédia et Internet (CEMI) :

- Les logiciels gratuits : 13 décembre 2007 (9h00 - 17h00)

#### Les sessions du Passeport pour l'Economie Numérique au CEMI :

- Informatiser ma gestion d'entreprise : 19 décembre 2007 (14h00 - 17h00)



## L'ASTUCE DU MOIS

### Supprimer les informations d'installation des correctifs de Windows XP :

Lorsqu'une mise à jour pour Windows XP est téléchargée et installée, votre système d'exploitation garde les informations nécessaires pour la désinstaller par la suite. Or si vous ne constatez aucun problème au bout d'une dizaine de jours après l'installation de cette mise à jour, vous pouvez supprimer ces informations d'installation en toute sécurité et libérer ainsi jusqu'à plusieurs centaines de Mo, un gain d'espace disque non négligeable.

A l'aide de l'explorateur Windows, rendez vous dans le dossier « C:\Windows ».

Déroulez le menu « Outils » puis cliquez sur « Options des dossiers ». Dans l'onglet « Affichage », vérifiez alors que la case « Afficher les fichiers et dossiers cachés » de la zone Paramètres avancés est bien cochée. Validez enfin sur Ok.

Supprimez alors tous les dossiers dont les noms commencent par « \$NtUninstall ».



## LE LOGICIEL DU MOIS

### Crypter vos fichiers et vos dossiers afin de les protéger :

Le logiciel AxCrypt permet de crypter des données sensibles grâce à un algorithme codé sur 128 bits. Ce n'est peut être pas suffisant pour des données militaires mais conviendra sans problème pour éviter que collègues et/ou famille aillent fouiller dans vos fichiers sensibles.

L'interface du logiciel est réduite à sa plus simple expression puisqu'il n'y en a pas. L'accès à celui-ci se fait uniquement grâce au menu contextuel de l'explorateur Windows. En s'installant, AxCrypt y a en effet ajouté quelques entrées qui révèlent ses fonctionnalités. On a droit à un "crypter", un "crypter et créer un exécutable" qui se révèle bien pratique pour envoyer un fichier protégé à un ami qui ne possède pas le logiciel et un "brouiller et supprimer" qui efface de manière fiable un fichier.

Dans le cas de cryptage d'un répertoire complet, le logiciel va crypter de manière récursive chacun des fichiers du répertoire et de ses sous répertoires.

[http://www.01net.com/telecharger/windows/Utilitaire/cryptage\\_et\\_securite/fiches/31432.html](http://www.01net.com/telecharger/windows/Utilitaire/cryptage_et_securite/fiches/31432.html)



## LE SITE INTERNET DU MOIS

### Hervé Novelli lance son blog :

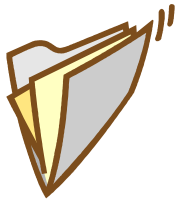
Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des Entreprises et du Commerce extérieur, lance un blog pour permettre aux entrepreneurs de s'associer aux travaux qui sont actuellement en cours pour améliorer la compétitivité des entreprises françaises. Ils pourront ainsi faire des propositions et lui faire remonter directement les difficultés auxquelles ils sont confrontés au quotidien. Ce site intégrera également l'ensemble des actions qu'Hervé Novelli a engagé avec Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi pour restaurer la compétitivité des entreprises françaises.

<http://www.pacteforce5.fr>.

---

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère  
2 boulevard du Soubeyran BP 90  
48003 MENDE CEDEX

Tél : 04 66 49 12 66 fax : 04 66 49 19 15  
info@cma-lozere.fr www.cma-lozere.fr



## LE DOSSIER DU MOIS :

### La dématérialisation des marchés publics :

La commande publique constitue un levier très important pour le développement des entreprises. Afin de rationaliser l'achat public et de faciliter son accès aux petites et moyennes entreprises, il est prévu de rendre tous les marchés publics accessibles en ligne et de faire en sorte que 50 % des marchés publics formalisés soient passés par voie électronique en 2010.

La dématérialisation des marchés publics permet aux entreprises de mettre en place une veille efficace, et ainsi de s'informer en temps réel et de manière continue sur les nouveaux marchés publiés par l'état et les collectivités locales. La dématérialisation des marchés publics permet également aux entreprises de réaliser des gains de temps et d'argent dans le traitement des dossiers de consultation (téléchargement en ligne des dossiers de consultation, suppression des coûts d'impression et d'affranchissement des réponses, constitution plus rapide des dossiers de réponse,...).

#### **Définition de la dématérialisation :**

La dématérialisation des procédures d'achat public c'est la possibilité, pour le candidat, de transmettre par voie électronique (c'est-à-dire par Internet) les différentes pièces et informations nécessaires pour la passation et l'exécution d'un marché soumis au code des marchés publics.

La dématérialisation est donc avant tout une technique, à laquelle on reconnaît une valeur juridique (la signature électronique à la même valeur que la signature manuscrite).

#### **Dates importantes de la mise en place de la dématérialisation :**

Le 7 mars 2001, le principe de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics a été introduit dans le code des marchés publics (décret n° 2001-210 du 7 mars 2001, article 56). Le décret n° 2001-846 du 18 septembre 2001 et le décret n° 2002-692 du 30 avril 2002 pris en application de l'article 56 du code des marchés publics posent les conditions et modalités de la transmission par voie électronique des informations, des offres et des candidatures. Ces deux textes font référence dans leurs visas aux articles 1316 à 1316-4 du code civil ainsi qu'au décret du 30 mars 2001 relatif à la signature électronique.

Le 01 janvier 2005, le responsable du marché public ne peut plus interdire, aux entreprises candidates, de communiquer les offres et candidatures par voie électronique.

Le Code des Marchés Publics 2006 renforce et étend les possibilités de recours à la dématérialisation, instaurée par le Code 2004 (article 56).

Ainsi, les délais de réception des candidatures et des offres sont réduits lorsque les avis sont envoyés à la publication par voie électronique. Il en va de même si l'acheteur rend accessibles les documents de la consultation par Internet.

Lorsque l'entreprise transmet sa candidature et son offre par voie électronique, elle est désormais autorisée à envoyer parallèlement une copie de sauvegarde ("roue de secours") sous forme papier ou informatique (pour pallier la détection d'un éventuel virus dans le document original).

Adopté par la Commission européenne, le *plan d'action i2010* a fixé, à échéance 2010, différents objectifs, et notamment :

- de mettre en ligne 100 % des marchés publics,
- de faire en sorte que 50 % des marchés publics formalisés soient passés par voie électronique.

Suivant la même logique, l'article 56 III 2° du code des marchés publics 2006 prévoit qu'« à compter du 1er janvier 2010, le pouvoir adjudicateur pourra exiger la transmission des candidatures et des offres par voie électronique ».

Pour préparer cette échéance 2010, une expérimentation de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics est menée par la DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES du MINEFI. Cette expérimentation, qui s'achèvera le 31 décembre 2009, est prévue par l'article 56 III 1° du code des marchés publics 2006, dans les termes suivants : « À titre d'expérimentation, pour certains marchés, le pouvoir adjudicateur peut exiger la transmission des candidatures et des offres par voie électronique ».

Dans le cadre de l'expérimentation, fixé par arrêté du 12 mars 2007, les pouvoirs adjudicateurs ou les entités adjudicatrices, qui le souhaitent, peuvent rendre obligatoire la réponse électronique des opérateurs économiques aux avis de publicité qu'ils auront publiés. Si vous souhaitez participer à cette expérimentation, il vous faut renseigner et transmettre, d'abord, une déclaration préalable, puis, un bilan spécifique établi à l'issue de chaque procédure de marché, et une évaluation globale établie à l'issue de la période de l'expérimentation.

Après traitement, les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, qui s'engagent dans l'expérimentation, pourront bénéficier d'une synthèse des remontées d'informations, faisant le point sur le déroulement de l'expérimentation.

### **Comment réussir vos appels d'offres dématérialisés :**

#### 1. La recherche :

Rechercher sur Internet des appels d'offres publics, soit directement sur les sites Internet des collectivités et administrations qui mettent en ligne leurs annonces, soit grâce à des sites Internet spécialisés qui proposent des alertes personnalisées en fonction de l'activité de l'entreprise et sa zone géographique. Vous pourrez alors télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

#### 2. La dématérialisation des documents :

C'est la préparation de son dossier de candidature (K-Bis, lettre de candidature, certificats d'assurance, acte d'engagement) non plus sous forme papier mais sous forme électronique.

#### 3. Les pré requis techniques :

Pour réussir l'envoi de son dossier de candidature, l'entreprise doit disposer du matériel informatique adéquat, à savoir un PC compatible muni d'un port USB et doté de l'un des systèmes suivants : Microsoft Windows 98 deuxième édition, Microsoft Windows 2000, Microsoft XP ou Microsoft Vista.

Il faut aussi être en possession d'un certificat électronique qui permet à l'entreprise de s'identifier, s'authentifier et de garantir la confidentialité des échanges de documents.

Le Minefi ' Ministère de l'Economie et des Finances référence les organismes délivrant des certificats : les certificats agréés par le Minefi sont de type 3+ (sécurité maximale), matérialisé sur un support physique indépendant (clé USB ou carte à puce) et remis directement au chef d'entreprise.

<http://www.telecom.gouv.fr/rubriques-menu/entreprises-economie-numerique/certificats-references-pris-v1/categories-familles-certificats-references-pris-v-1-506.html>

Enfin, afin de pouvoir apposer sa signature électronique sur l'ensemble des documents, on peut télécharger gratuitement un logiciel depuis Internet ou se servir des outils directement présents sur certaines plateformes des salles de marchés.



### **LA DEFINITION DU MOIS :**

**Signature électronique :** mécanisme permettant d'authentifier l'auteur d'un document électronique et de garantir son intégrité, par analogie avec la signature manuscrite d'un document papier. Cette signature électronique est possible grâce à la possession d'un certificat électronique.

---

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère  
2 boulevard du Soubeyran BP 90  
48003 MENDE CEDEX

Tél : 04 66 49 12 66 fax : 04 66 49 19 15  
info@cma-lozere.fr www.cma-lozere.fr